



## COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VILLE- HANDICAP DU MARDI 23 JUIN 2015

### **Étaient présents :**

- Monsieur Michel VAN DEN AKKER, Conseiller Municipal Délégué, Vice-Président de la Commission
- Madame Véronique GONNET, Conseillère Municipale, Vice-Présidente de la Commission
- Madame Clotilde CERTIN, Conseillère Municipale
- Madame Valérie LYET, Conseillère Municipale
- Monsieur Jean-Pierre CRON, Maire-Adjoint
- Madame Dominique DUMOULIN, Ingénieur, Responsable du patrimoine bâtiments
- Madame Sylvie GORAND, Directrice Générale du Pôle des Solidarités
- Monsieur Willy ADIN, Chargé de projets sociaux,
- Madame Dominique PESTANA, Directrice chargée de la coordination des actions sociales et solidaires,
- Madame Maria RODRIGUES, Secrétaire de séance.
- Madame Roselyne ANDRE, Représentante de l'association Valentin HAÛY
- Monsieur Jacques JEAN ALEXIS, Représentant de l'association UNAFAM
- Monsieur Gérard BERTRAND, Représentant des habitants
- Monsieur François GUERIN, Représentant des commerçants
- Madame Isabelle MANSCOUR, Responsable
- Monsieur Willy ADIN, Chargé de projets sociaux
- Monsieur GUERIN François, Représentant des habitants

### **Étaient absents excusés :**

- *Monsieur BRETILLON,*
- *Monsieur Patrick SEGALAT, Maire-Adjoint*
- *Madame Nicole MENOUE, Conseillère Municipale*
- *Monsieur Loïc RAMBAUD, Conseiller Municipal*
- *Madame Nadine COMAITA, Représentante des habitants*
- *Monsieur Christian SCHWEITZER, Représentant des habitants*
- *Monsieur Christophe CERTIN, Responsable emploi*
- *Monsieur Alexandre KRIER, Ingénieur Voirie*
- *Monsieur Jérôme VAUGON, Directeur du PADT*
- *Madame Sophie LOISON, Représentante de l'association UNAFAM*
- *Madame Annie RUGET, Représentante de l'AIDAPAC*
- *Monsieur Gérard FAINZANG, Représentant de l'association APF*

- *Monsieur Olivier GIRARD, Représentant des habitants*

## **I - NOUVELLE ORGANISATION DE LA COMMISSION VILLE ET HANDICAP**

Monsieur VAN DEN AKKER présente la nouvelle organisation de la Commission Ville et Handicap : elle est désormais rattachée au Pôle des Solidarités du Centre Communal d'Action Sociale (Centre Alexandre Portier). Ainsi, 4 nouvelles personnes participent à cette Commission :

- Madame Sylvie GORAND,
- Monsieur Willy ADIN,
- Madame Maria RODRIGUES,
- Madame Dominique PESTANA, qui a dorénavant en charge cette Commission et tout ce qui relève du handicap sur la Ville ; c'est vers elle qu'il faut se tourner pour toute question ou problème relevant de ce domaine,

Monsieur VAN DEN AKKER rappelle la nécessité d'élargir cette Commission, comme le prévoit les différents arrêtés et décrets, dont l'ordonnance d'août 2014. Il déplore l'absence de l'Association des Paralysés de France, des commerçants de Charenton, de représentant des personnes malentendants. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir sollicité plusieurs associations mais il n'y a eu aucun retour.

## **II - ACCESSIBILITE**

### **A. Bilan 2014**

Un bilan des activités et des projets doivent être transmis chaque année au Département. Voici le bilan 2014 et les préconisations 2015 :

#### **a) Concernant le bâti :**

##### **- bilan 2014 :**

Des travaux de mise aux normes ont été réalisés à la Crèche des Bordeaux, à Desnos, à la Cerisaie, à la Maison des Associations et à la Police Municipale.

Le bâtiment de la Police Municipale étant aux normes, il a été possible d'envoyer en Préfecture le premier dossier d'établissement accessible recevant du public : il a été retourné avec un avis favorable pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

##### **- projets 2015 :**

Certains travaux sont à entreprendre ou en cours pour pouvoir présenter un dossier complet de mise aux normes. Il s'agit des sites suivants :

- le Gymnase Tony Parker (bien que construit après la réglementation) : au niveau des mains courantes, douches et podotactiles,
- à Conflans : au niveau des contremarches, de l'ascenseur et des podotactiles,
- à Bordeaux : au niveau des lavabos, des vitres et des podotactiles.
- l'Espace Jeunesse (bien qu'également construit après la réglementation) : contremarches et ascenseur à revoir, avec probablement une demande de dérogation car l'ascenseur n'est pas accessible seul,
- à Alexandre Portier : l'ascenseur va être refait mais il est impossible de le mettre aux normes handicap moteur, en particulier aux normes fauteuil, car il n'est pas envisageable

d'élargir les portes et la cabine ; cependant, il sera aux normes en visuel et auditif. Une demande de dérogation sera vraisemblablement faite.

- au Square Mermoz : à l'occasion des travaux qui seront entrepris au niveau des tennis et des espaces jeunesse, une des mezzanines sera mise en accessibilité. L'accessibilité extérieure se fera courant 2015. Une accessibilité intérieure est envisagée par quelques réfections qui nécessiteront de transférer l'activité « bridge » le temps des travaux d'une durée d'un mois. Pour les autres mezzanines, si des travaux sont techniquement réalisables, ce n'est pour autant pas envisageable dans la mesure où le passage des personnes devra se faire devant les appartements situés en rez-de-chaussée.

- au Pôle Economique et de l'Emploi : les portes intérieures vont être refaites pour une remise aux normes suite à la nouvelle réglementation de novembre 2014.

## **b) Concernant la voirie :**

### **- bilan 2014 :**

Le parvis de la nouvelle médiathèque du patrimoine à Conflans a été refait.

Il a été procédé à l'installation de rampes dans les immeubles Emmaüs du 5-7 rue des Bordeaux

Il en sera de même Villa Bergerac, sous la voûte, car la présence d'une grande marche ne permet pas aux personnes en situation de handicap de sortir du domicile.

Le square rue Gabriel Péri va être aménagé de 1 à 2 bancs avec des accoudoirs hauts afin que les personnes à mobilité réduite puissent prendre appui pour se lever. Le square se trouvant à proximité de l'EHPAD qui ne dispose pas de jardin, les résidents pourront s'y rendre et en profiter.

Aménagement de nouvelles places PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : au croisement de la rue des Bordeaux/Quai des Carrières, 2 situées en cœur de la Ville, 1 rue Jean Jaurès, 1 au Séminaire de Conflans et 1 rue Victor Hugo (en face de la pharmacie).

### **- projets 2015 : (dont certains peuvent déjà avoir été effectués)**

Concernant les places PMR : il a été réalisé 1 place au 93 rue de Paris, rue de Conflans, au carrefour Churchill/Fragonard, dans la rue piétonne de la rue de Paris.

Il y aura également, lors des travaux entrepris, 1 place PMR sur la Place Henri IV et 1 rue de la Mairie/Square Jean Mermoz.

S'agissant des places PMR, le maillage à Charenton va au-delà des préconisations avec un peu plus de 50 places. Il est toutefois constaté qu'il y a plus du double de véhicules de personnes handicapées qui stationnent à Charenton. Il faut rappeler que les personnes handicapées peuvent désormais stationner gratuitement sur des places payantes, sans être verbalisées, la Police Municipale de Charenton n'ayant d'ailleurs jamais procédé à une verbalisation. Au vu du nombre de places PMR existantes sur le territoire, il n'y a plus lieu de poursuivre l'objectif de réaliser 5 à 6 places PMR par an.

Le bilan 2014 et les préconisations 2015 sont avalisés par les membres de la Commission.

## **B - La sous-commission ADAP :**

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) des projets à réaliser sur 3, 6, voire 9 ans (tous documents ADAP, dossiers des travaux à faire et demandes de dérogation) est à déposer avant le 27 septembre 2015 en Préfecture.

Charenton compte plus de 50 bâtiments (en pleine propriété, copropriété, location et monuments historiques,...), ce qui n'est pas évident en terme de faisabilité. D'autant plus qu'en novembre 2014, une nouvelle réglementation sur les normes a nécessité :

-de revoir tous les travaux de diagnostic réalisés en 2008 pour une mise à jour des travaux à entreprendre,

-de faire appel à un nouvel audit : le cahier des charges est fait et un cabinet d'études est recherché.

Le prochain Conseil Municipal doit délibérer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer une demande de délai pour le dépôt des dossiers en Préfecture après le 27 novembre 2015.

Vous aurez connaissance de ces dossiers lors de la prochaine Commission.

A la question posée par Madame GONNET sur l'incidence des nouvelles normes depuis novembre 2014, Monsieur VAN DEN AKKER fait savoir qu'elles sont moins rigoureuses qu'auparavant notamment pour les portes, les pentes, les largeurs... Mais la difficulté se situe par exemple au niveau des poignées de portes dans les écoles maternelles : elles doivent être hautes par rapport aux enfants mais suffisamment basses pour être accessibles aux personnes de petite taille. Madame CERTIN fait état d'un immeuble neuf où les visiophones sont à la portée des personnes en situation de handicap mais inutilisables pour un résident qui est de grande taille.

### III - ACTIVITE 2014

#### A - La sous-commission ERP5 :

Elle concerne les normes pour les commerces et professions libérales, médicales, paramédicales.

A Charenton, sur environ 500 lieux recevant du public, seulement 15 ont une attestation de conformité. S'il y a obligation de mise en conformité, lorsqu'elle irréalisable, il est possible de déposer une demande de dérogation.

En 2014, la commission ERP5 a étudié 10 demandes de mise aux normes ; depuis la création de cette commission, en 2010, il y a eu au total 32 demandes ; pour 2015, on en recense à ce jour 4.

Monsieur GUERIN déplore qu'il n'y ait aucune amélioration quant à l'accessibilité dans les commerces de la Ville.

Monsieur BERTRAND signale des difficultés d'accessibilité dans les autobus depuis la mise en service de nouveaux véhicules (ligne 24, 180). Il n'est plus possible de se servir des plateaux métalliques car les trottoirs, qui avaient été mis aux normes, sont trop hauts. Ce problème n'a pas été abordé lors de la rencontre de Monsieur CRON et les agents de la RATP. Avec Monsieur VAN DEN AKKER, ils vont faire remonter cette difficulté.

#### B -Recensement des logements sociaux accessibles

La Commission doit recenser les logements sociaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Les bailleurs sociaux ont été sollicités et ont apporté les réponses suivantes, essentiellement centrés sur le handicap physique :

- Paris-Habitat : Accessibilité canne : tout le parc
- Batigère : Accessibilité fauteuil tous étages : tout parc
- Sogemac : Fauteuil tous étages : 14 rue de l'Arcade  
Cannes tous étages : 12 rue de l'Arcade
- Immobilière 3F : Accessibilité fauteuils tous étages : tout le parc sauf 1-3-5 rue Robert Schuman et 8 rue du - - Port-aux-Lions
- Antin Résidence : Aucune accessibilité
- Valophis Habitat : Accessibilité fauteuils tous étages : Quai des Carrières et rue de l'Abreuvoir  
Accessibilité cannes tous étages : Nocard/Verdun, Séminaire de Conflans

- Domaxis : Aucune accessibilité
- Emmaüs : Accessibilité fauteuils tous étages : 3 rue Victor Hugo et 10 rue Paul Eluard

Le handicap autre que le handicap physique n'est pas pris en compte, comme par exemple le handicap visuel. Les critères d'accessibilité des bailleurs ne sont pas connus. On est sur l'accessibilité de l'immeuble mais pas au niveau des appartements. Il faut différencier accessible et adaptable. Un travail de collaboration avec les bailleurs sociaux sur l'accessibilité aux appartements et l'adaptation des logements lors de situation d'handicap s'avère nécessaire.

### **C - Budget**

La Commission étant ancrée dans le social par son rattachement au Pôle des Solidarités, voici quelques données relatives au handicap :

Il faut savoir que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville octroie un Complément Mensuel de Ressources aux personnes âgées, de 62 ans et plus, et aux personnes reconnues handicapées au taux de 50% et plus, dont les ressources se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Les personnes reconnues handicapées peuvent percevoir l'Allocation Adulte Handicapée jusqu'à 800,45€ par mois. Elle est versée sous condition de ressources ; l'allocation pour la vie autonome n'est pas prise en compte dans le calcul des ressources..

En 2014 :

- 96 personnes handicapées ont bénéficié du Complément Mensuel de Ressources, représentant une somme totale de 155 518,36€,
- 27 personnes ont été remboursées de la téléassistance,
- 87 personnes handicapées ont ouvert droit au versement de la prime de chauffage pour un montant de 12 068€.
- 

Les chiffres fournis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées au 31 décembre 2013 pour Charenton :

- 274 charentonnais bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile,
- 92 personnes entre 0 et 19 ans ont un handicap et reçoivent une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé,
- 307 personnes adultes touchent l'Allocation Adulte Handicapé.

A la rentrée scolaire 2014-2015, il a été recensé 50 enfants handicapés scolarisés en maternelle et en primaire à Charenton. Les autres enfants sont probablement scolarisés hors Charenton dans des écoles spécialisées.

Une précision concernant le Complément Mensuel de Ressources : les personnes en couple dont un perçoit l'Allocation Adulte Handicapée et l'autre travaille n'ouvrent pas droit au versement du Complément Mensuel de Ressources. Ce qui explique le chiffre de 307 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée pour 96 personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée qui perçoivent le Complément Mensuel de Ressources.

enfants,

Au niveau du CCAS, Il y a un budget pour le handicap.

### **D - La sous-commission de Sensibilisation**

Madame GONNET présente les trois points qui sont en cours :

**1er point :** Un projet autour du spectacle « Ocho adelante » était envisagé, en mars 2015, au Studio Théâtre de Charenton. Il s'agissait d'un événement autour du thème « Comment vivre après un Accident Vasculaire Cérébral », avec George Roch, danseur qui a repris la danse après un AVC. Ce spectacle n'a pas pu être assuré par George Roche et a dû être déprogrammé : il pourrait être reprogrammé sur la saison prochaine. A confirmer.

**2<sup>ème</sup> point :** En mars dernier, dans le cadre de la semaine consacrée à la santé mentale à Créteil, une action de sensibilisation, à laquelle participait l'UNAFAM, a porté sur la diffusion du film « Le monde de Charlie », de Stephen Chbosky avec Logan Lerman et Emma Watson, sorti en janvier 2013, suivie d'un débat avec le Docteur Alecian, coordinateur clinique à la Maison de l'Adolescent. Charlie est un adolescent pas comme les autres qui arrive dans un lycée, où tout le monde le trouve bizarre. Il est totalement en décalage avec ses camarades. : le film porte sur le malaise adolescent et le passage à l'âge adulte parfois difficile. Le projet serait de monter cette action à Charenton, le Dr ALECIAN y étant favorable. Il pourrait se faire à l'Espace Jeunesse qui dispose d'une salle de projection, après la rentrée scolaire avec le Conseil Municipal des Jeunes. L'idée est d'associer les jeunes de Charenton en visant les collèges et lycées pour leur permettre de découvrir localement les personnes du Point Infos Jeunes-PIJ et leur présenter la Maison de l'Adolescent et ses missions ; car rencontrer des personnes hors de l'établissement scolaire fréquenté peut favoriser une démarche, telle que signaler un camarade qui va mal quand il est difficile d'en parler aux parents et adultes de l'établissement, peut aider à sortir de l'isolement et à aller vers des professionnels de santé du CMP. Cette démarche vise à toucher les jeunes plutôt que les parents car à Créteil, il y avait peu de jeunes et aucun lors du débat, uniquement des parents.

Madame CERTIN rappelle que le CMJ 2013/2015 prendra fin en octobre et qu'il faudra attendre les élections du CMJ 2015/2017. Dans le cadre de la Commission Solidarité du CMJ, une action sur le cyberharcèlement a été mise en place courant 2015 pour informer les parents : en effet, il y a eu 3 tentatives de suicide de collégiens charentonnais, le suicide d'un adolescent scolarisé hors Charenton et les parents ne savaient pas à qui s'adresser.

**3<sup>ème</sup> point :** Il s'agit d'une action qui est au stade expérimental, c'est une première : elle porte sur l'insertion du handicap dans les clubs de sports, une initiative qui se met en place dans le club d'athlétisme avec Azur Olympique Charenton, dont 2 de leurs bénévoles ont suivi une formation grâce à la Fédération Française de Sport Aidé et l'UNAPEI. L'objectif est de pouvoir accueillir des personnes ayant un handicap psychique ou mental (autistes, anomalies génétiques comme la trisomie, la schizophrénie, la bipolarité, ...) Pour l'instant, le projet est de le faire sur un créneau dédié, notamment pour éviter le risque d'être blessé et pour des questions de mobilité, de compréhension. Les demandes se font sur dossier car il faut prendre en compte certaines conditions comme la nécessité d'être accompagné d'un référent qui connaît la personne dans son quotidien, sa pathologie car il fait le lien entre la personne, son handicap et l'activité, les bénévoles faisant le lien entre l'activité et la personne en situation de handicap aux fins d'adapter au mieux l'activité à la personne. Le but est de favoriser le sport pour développer l'autonomie et l'insertion sociale, procurer du plaisir en pratiquant une activité sportive choisie, ce dans un environnement sécurisé.

Le tennis de table accueille déjà des personnes avec un handicap.

Monsieur GUERIN précise que ce type d'action avait été initiée il y a deux ans par le Club Gravelle mais elle n'a pas été pérennisée.

#### **IV – VILLE ET HANDICAP**

**A - Au niveau du sport :** il est difficile de faire pratiquer un sport aux personnes handicapées, même en sensibilisant les clubs depuis plusieurs années ; une démarche est actuellement en cours à la Direction des Sports pour une critérisation des associations et parmi ces critères, celui de l'accueil des personnes en situation de handicap par les associations sportives, voire celles accueillant ce public ; l'idée est de favoriser le sport handicap par le biais de cette méthode.

Une même réflexion est à mener par rapport aux 50 enfants handicapés scolarisés à Charenton : que deviennent-ils, que font-ils, font-ils du sport ou pas ? Et pour ceux scolarisés hors Charenton : font-ils du sport sur la commune ou ont-ils accès plus facilement au sport pendant le temps scolaire ou avec la filière sportive de leur établissement ?

**B - Au niveau scolaire :** comme évoqué en novembre dernier, il est comptabilisé 50 enfants handicapés ; sur les 50 enfants connus, un seul est atteint d'un handicap moteur, 2 ou 3 ont un handicap sensoriel et les autres ont essentiellement un handicap psychique ou mental.

**C - Au niveau culturel :** le T2R a un partenariat avec l'association Culture du Cœur qui favorise un certain nombre de personnes ayant un handicap à venir au théâtre. Il s'agit souvent de groupes qui viennent de villes relativement éloignées de Charenton. Il est souhaitable que davantage de charentonnais puissent en bénéficier. Quant au principe de la gratuité pour l'accompagnant d'une personne handicapée, il ne fonctionne pas car il n'y a pas de demande. Cela vient-il d'un manque de communication, bien que ce soit indiqué dans le fascicule ?

Pour les personnes malentendantes, il va y avoir une remise en état du T2R pour bien entendre par une meilleure répartition, quelle que soit la place. Les travaux feront partie de l'ADAP.

Un partenariat s'est instauré entre l'EHPAD Gabrielle d'Estrées et le T2R.

**D - Au niveau Mairie :** elle a une convention avec la FIPHP (Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et dans ce cadre, en novembre 2014, il y a eu une conférence interactive sur le thème du handicap ; 105 encadrants de la Mairie y ont participé.

Depuis l'existence de cette convention en 2013, il a été réalisé 5 analyses ergonomiques de postes de travail, 9 aménagements de postes et 4 bilans professionnels.

Dans le cadre de l'accompagnement dans l'emploi (CAE), il y a eu 2 agents recrutés ayant la qualité de personnes handicapées.

Il a été possible de prolonger la convention en 2015 pour continuer les actions engagées, plus particulièrement, les dispositifs d'aide technique et humaine dans le cadre du maintien au poste de travail. Toutefois, la convention ne pourra pas aller au-delà de 2015 avec la disparition en 2016 de la communauté de communes, la convention ayant été passée avec Charenton, Saint-Maurice et la communauté de communes.

Il faut savoir que la Mairie dispose dorénavant d'un réseau de professionnels qui sont impliqués dans la démarche en faveur du handicap.

A la déclaration 2015, le taux d'emploi pour l'année 2014 est de 34 bénéficiaires ; ce qui correspond à 5,71% de l'emploi de la Ville ; le taux de 6% était atteint en 2014, mais la condition d'emploi pendant 6 mois d'un agent n'était pas remplie pour le comptabiliser dans la déclaration au 31/12 /2014 ; seul le taux d'emploi depuis 6 mois est pris en considération. Pour l'année 2015, la déclaration 2016 sera donc supérieure au taux d'emploi requis à 6% et la Mairie ne paiera plus de pénalités

Même s'il y a très peu d'emplois nouveaux de personnes handicapées, il y a un gros travail de reconnaissance du handicap avec des reconversions en interne et 2 CAE

## **V – DIVERS**

Il n'y a pas de questions ou d'autres points abordés.

Les membres de la commission Ville et Handicap n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h.